

Les Financeurs



BPI



ADN + FTJ + Kiwai



DREETS



ADEME



Région : DEESTRI



Région : DEEDD

DISPOSITIFS BPIFRANCE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

UNE OFFRE COMPLÈTE D'INTERVENTIONS AU SEIN DE CHAQUE DIRECTION RÉGIONALE



01.

L'INNOVATION

Financement de programmes R&D et de la mise sur le marché de ces innovations

02

LA GARANTIE

Des financements bancaires et des interventions en fonds propres

03

FONDS PROPRES

Prise de participations minoritaires, dans les PME, ETI, et GE françaises, directement, ou avec des fonds spécialisés ou des fonds partenaires

04

FINANCEMENT

Du Court Terme (mobilisation du poste client) et du Moyen Long Terme (financement de projets, d'investissements et du cycle d'exploitation) en partenariat avec les établissements bancaires

0

ACCOMPAGNEMENT

Coacher les entrepreneurs pour en faire les leaders de demain

06

EXPORT

Financement & assurance des projets à l'export et à l'international ainsi qu'accompagnement à l'international avec Business France

0

CRÉATION

Bpifrance Création, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance

“

**DISPOSER D'UN BILAN
CHIFFRÉ NOUS A AIDÉS À
NOUS PROJETER**

”



DIRIGEANT DE PME

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN FONCTION DE LA MATURETE DE LA TRANSITION

Tarifs/restes à charge exprimés en € HT
 * limité à 2 missions de conseil selon la taille de l'entreprise
 ** selon la taille de l'entreprise
 *** étude réalisée sur un panel de 384 missions

Accélération

Renforcement

Structuration



ACCÉLÉRATEURS FILIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Eau, Déchets, Agroécologie, Bois, Construction ou Transition Énergétique

ACCÉLÉRATEUR € 17 000 € à 33 000 € ** ⌚ 12 à 18 mois

- ▶ **Offreurs De Solutions Énergétiques Vertes**
Date de lancement : Juillet 2024
- ▶ **Transformation et valorisation des déchets.**
Date de lancement : Mai 2024



ACCÉLÉRATEUR DÉCARBONATION

Accélérez votre transition écologique et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'actions

ACCÉLÉRATEUR € 29 000 € ⌚ 24 mois

- ▶ Date de lancement : courant 2024

Renforcement

DIAG IMPACT

Analysez avec un expert les enjeux d'impact social et environnemental de votre stratégie de développement et identifiez les leviers d'actions

CONSEIL € 2 500 € ⌚ 5 jours hommes sur 4 mois

MISSION MATURETE ENVIRONNEMENT

Mission réservée exclusivement aux entreprises clientes de Bpifrance, Accélérées ou Alumni.

CONSEIL € 0 € ⌚ 3 JH Sur 3 à 6 semaines
 Cofinancé par l'Union européenne

MISSION STRAT ENVIRONNEMENT

Confronter votre business model aux risques environnementaux.

CONSEIL € 5 000 € ⌚ 13 jours homme sur 1 à 2 mois
 Cofinancé par l'Union européenne

DIAG DÉCARBON'ACTION

Réalisez un bilan GES approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions de réduction de vos GES

DIAG € 4 000 € à 6 000 € ** ⌚ 12 JH sur 6 à 8 mois

DIAG ECOCONCEPTION

Réalisez une analyse du cycle de vie d'un produit, service ou procédé pour améliorer sa performance environnementale, formez vos équipes et intégrez une démarche d'écoconception

DIAG € 5 400 € à 7 200 € ** ⌚ 18 JH sur 6 à 8 mois

DIAG ÉCO-FLUX

Réalisez avec un expert un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 48 000 € /site***)

DIAG € 2 000 € à 3 000 € ** ⌚ 6 à 10 JH sur 15 mois

DIAG PERF'IMMO

Réalisez l'audit énergétique de vos bâtiments et intégrez les exigences liées au décret tertiaire. L'ADEME subventionne ce diagnostic à hauteur de 40% du montant HT (dans la limite de 6 800€ par site)

DIAG € 3 000 € à 17 000 € ⌚ JH variable sur 3 mois
 selon la surface et la complexité du site

ET POUR FINANCER MON PLAN D'ACTION ?

PRÊT VERT



- Prêt de 10 000 € à 5 000 000 €, sur une durée de 2 à 10 ans, avec un différé de 6 à 24
- Pour financer les dépenses immatérielles et matériels liées à un projet de transition énergétique et écologique
- En cofinancement avec une banque partenaire
- Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

PRÊT ECONOMIES D'ENERGIES

- Prêt de 10 000 € à 500 000 €, sur une durée de 2 à 7 ans, avec un différé de 6 à 24 m
- Pour financer les équipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire
- En cofinancement avec une banque partenaire
- Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

PRÊT ACTION CLIMAT

- Prêt de 10 000 € à 75 000 €, sur une durée de 5 ans avec 1 an de différé, ou
- 100 % digital
- Pour financer les dépenses immatérielles et matériels liées à un projet de tra.
- En cofinancement avec une banque partenaire
- Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

VTE VERT

- aide financière de 8 000€ pour le recrutement d'un jeune talent sur des missions de Transition Ecologique et Energétique interne à l'entreprise
- Tous secteurs d'activité
- Poste à responsabilité lié au top management
- Contrat d'une durée minimale d'un an (alternance, CDD, CDI)
- Diplômé depuis moins de 2 ans d'un Bac+3 minimum
- Mission à impact concret sur la Transition Energétique et Ecologique

-55% GES
D'ici 2030

VTE VERT

Fanny DEGOUVE POIRIER

Chargée de Coordination du Plan Climat

DIRECTION REGIONALE DE ROUEN

Mob.: +33 (0)6 73 11 08 82

20, PLACE SAINT MARC - BP 21323 - - 76000 ROUEN

Charlotte WINDELS

Coordinatrice Climat

Direction Régionale CAEN

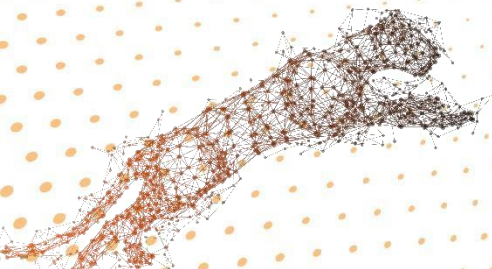
Mob.: +33 (0)7 72 72 93 20

616, RUE MARIE CURIE - - - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

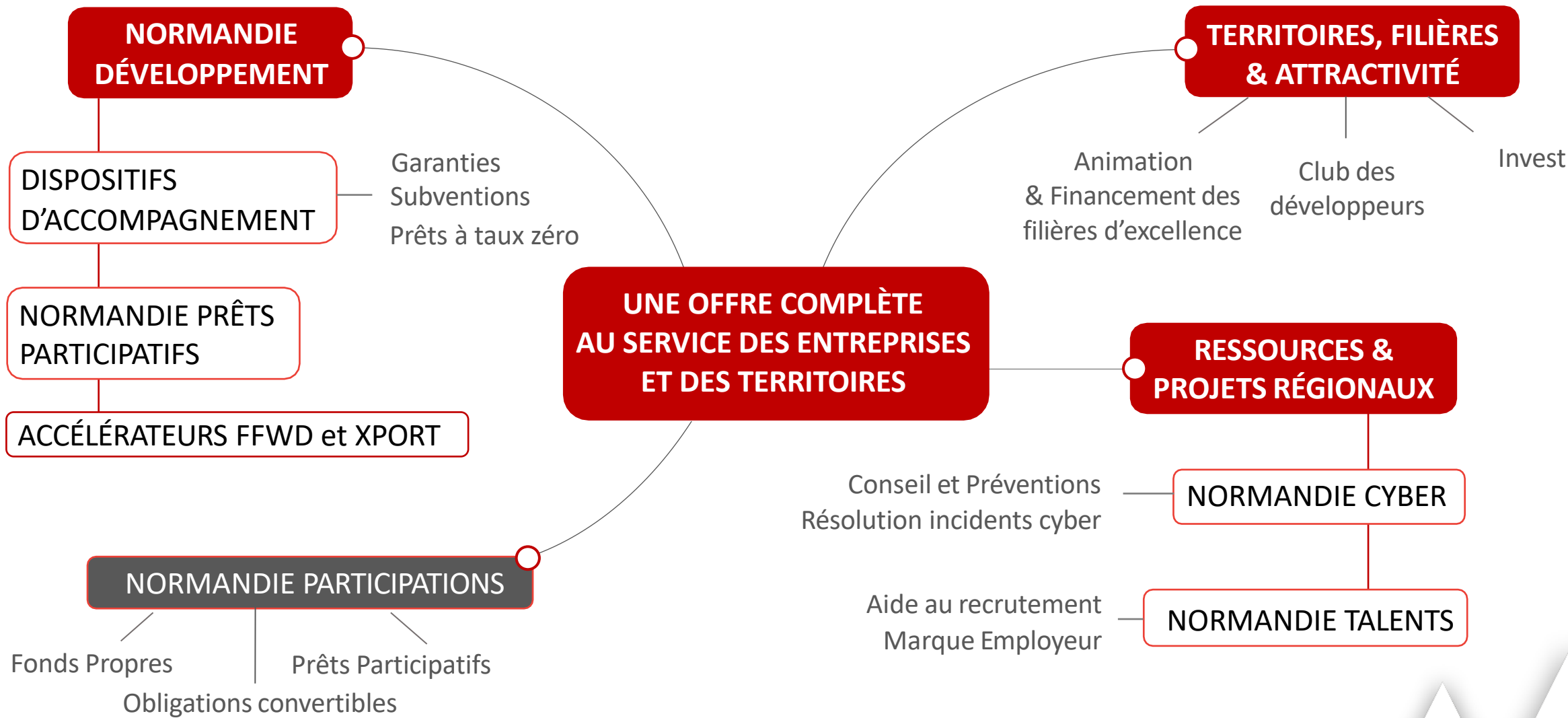
SERVIR L'AVENIR

bpifrance

**L'AD NORMANDIE
À VOS CÔTÉS !**

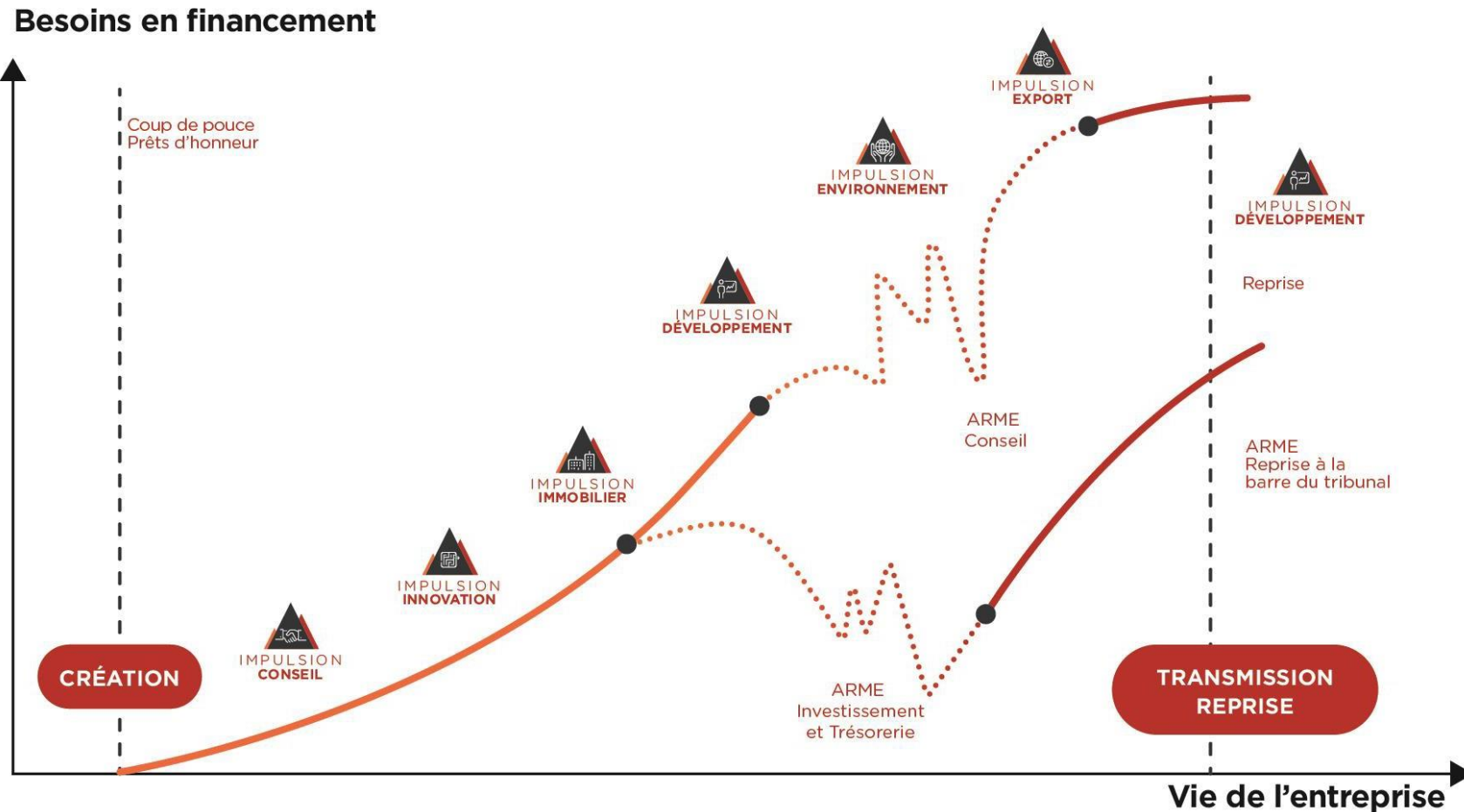


1 UN GUICHET UNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES NORMANDES



UNE OFFRE COMPLÈTE À CHAQUE ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

BtoB

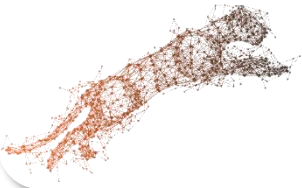


FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE / SIAGI / BPIFRANCE

NORMANDIE PARTICIPATIONS

NORMANDIE PRÊTS PARTICIPATIFS

FONDS RÉGIONAL D'INNOVATION / BPIFRANCE



IMPULSION CONSEIL STRATÉGIQUE

BtoB



Favoriser l'accès au **conseil** sur des **dimensions stratégiques**

Accompagner le recours à des prestations de conseils pour des **projets stratégiques**

Définir un **projet de croissance**



TPE & PME

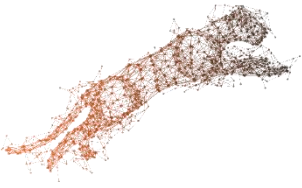
CONSEIL
STRATÉGIQUE

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Prestations de conseils** (non réglementaires et ne relevant pas de la gestion courante)
- **Amélioration de la performance opérationnelle**

MODALITÉS ET MONTANTS

- **Subvention de 50 % maximum** des coûts éligibles
- Dans la **limite de 15 000 € HT par demande** (max 1 000 € HT/jour de consultance)
- 25 000 € HT de subvention par bénéficiaire sur 3 ans



IMPULSION ENVIRONNEMENT

BtoB



Soutenir les programmes d'investissements visant à la maîtrise des impacts environnementaux, à la production d'énergie renouvelable et aux démarches d'écoconception



TPE, PME, ETI & Groupe
hors structures agricoles

TYPE D'AIDE

- Prêt à taux zéro ou subvention

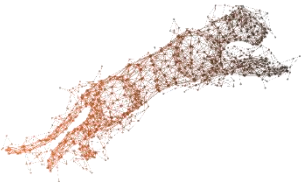
DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissement de 50 000 € minimum correspondant au surcoût de la solution en comparaison à celle de référence non performante
- **Au-delà des normes environnementales** (énergies renouvelables, économies matières 1^{ères}, réemploi des déchets...)

MODALITÉS

- En concertation avec l'ADEME pour la viabilité du projet
- PTZ jusqu'à 35 % ou 50 % selon la typologie d'investissement et du projet
- Remboursement du PTZ **de 2 à 5 ans**, après un **différé de 1 à 2 ans**
- Subvention **de 0 à 10 %** en fonction du risque du projet

INVESTISSEMENT
CROISSANCE



AIDES À L'INNOVATION

BtoB

- Permettre le déploiement de projets innovants
Soutenir les risques d'innovation pris par les entreprises régionales et par les organismes de recherche
Créer de la valeur ajoutée, de l'emploi et une montée en compétences en R&D



TPE, PME & ETI
non éligibles : sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers agricoles/pêche

IMPULSION INNOVATION

- **Subvention ou avance remboursable**
 - **50 % de taux d'aide maximum** modulable en fonction du risque du projet et de la taille de l'entreprise
- Dépenses éligibles :
- Coûts de personnel, amortissements matériels, consommables, propriété industrielle – Prestations en lien avec le projet

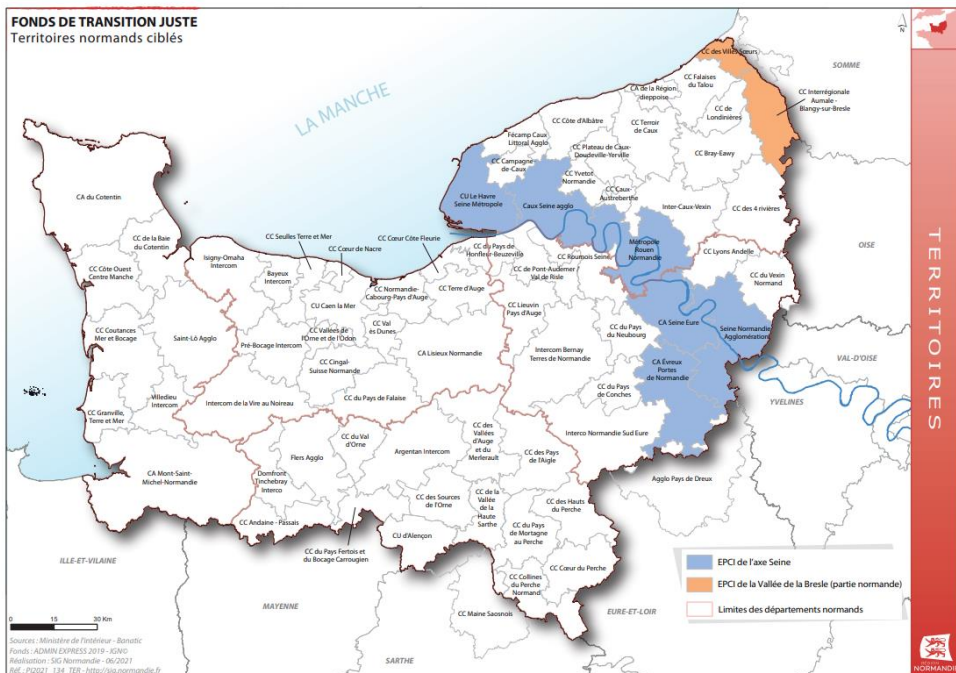
FONDS RÉGIONAL D'INNOVATION

- **Subvention, prêt à taux zéro ou avance remboursable**
 - **Financement jusqu'à 50 % des dépenses éligibles**
- Dépenses éligibles :
- Coûts de personnel, amortissements matériels, consommables, propriété industrielle – Prestations en lien avec le projet

PIA

- **Subvention, prêt à taux zéro ou avance remboursable**
 - Aides comprises entre **75 k€ et 500 k€** plafonnées à **50 % des dépenses éligibles et aux fonds propres**
 - Phases de faisabilité soutenues sous forme de subvention
 - Phases de développement de l'innovation soutenues sous forme d'avance récupérable
- Dépenses éligibles :
- Coûts de personnel, amortissements matériels, consommables, propriété industrielle – Prestations en lien avec le projet

INNOVATION



8 EPCI dans les Vallées de la Seine et de la Bresle :

- Le Havre Seine Métropole
- Caux Seine Agglo
- Métropole Rouen Normandie
- CA Seine Eure
- Seine Normandie Agglomération
- Evreux Portes de Normandie
- CC des Villes Sœurs
- CC Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle

Territoires normands ciblés

Le Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) contient notamment :

- La Trajectoire de décarbonation de chacun des secteurs émetteurs à horizon 2030 ainsi que les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la transition vers une économie décarbonée sur la zone ciblée.
- Les types d'opérations que doit soutenir le FTJ, en termes d'investissements et d'accompagnements pour soutenir l'emploi et le développement des compétences afin d'atténuer les impacts négatifs de la transition.

Mise en Œuvre – Enveloppe de 145 M€ :



Région Normandie : 102,6 M€ - Déploiement opérationnel du programme Normandie 2021-2027 (dont 35 millions d'€ à certifier d'ici fin 2025 / 70 M€ d'ici fin 2026)



Etat (DREETS de Normandie) : 43,9 M€ - Volet Emploi – Formation (salariés et demandeurs d'emploi)

Les principales modalités du FTJ (Volet pilotée par la Région Normandie)

TAUX D'AIDE : jusqu'à 70%

(selon la nature des dépenses et le régime d'aide mobilisable)

Taux d'aide cible : 30-40%

Dépôt des demandes **au fil de l'eau**

FINANCEMENT : SUBVENTION

[aucune avance – versement sur présentation de justificatifs –
paiement(s) intermédiaire(s) possible(s)]

PME

(Autres typologies de porteurs dont GE,
Collectivités, Associations... sous
certaines conditions)

MONTANT AIDE MINIMUM :

200 k€

DEPENSES ELIGIBLES :

Investissement productifs (notamment de diversification, de modernisation ou à
caractère environnemental)

Etudes environnementales (liées à l'investissement)

RDI (dépenses de personnel, amortissement matériel, sous-traitance, consommables)
incluant GE et Organismes de recherche

Infrastructures vertes (friches, réseaux de chaleur, EnR, Economie circulaire)
incluant Collectivités

Les principaux critères de sélection des projets (Volet pilotée par la Région Normandie)

Impact social

Emplois créés
VA pour le territoire
Développement du territoire, d'une filière ou du tissu industriel

Impact environnemental

Réduction des émissions de CO₂
Economie matière, énergie...
Efficacité énergétique, transition durable...

Caractère innovant

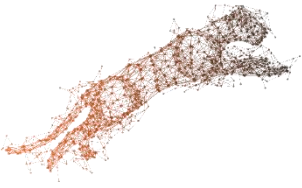
Dimension innovante par rapport aux solutions existantes

Capacité financière et opérationnelle

Compétences et expertise technique de l'équipe
Pertinence du plan de financement et du modèle économique
Situation financière saine (niveau de fonds propres – règle du 1 : 1)

Impact économique

Développement de l'activité
Amélioration de la compétitivité
Inciativité de l'aide



Contact



Contactez-nous

[Accueil](#) → [Contactez-nous](#)

[Je souhaite un contact direct](#)

[J'accompagne une entreprise](#)

Rejoignez-nous sur les réseaux





L'épargne verte, #utile à la Normandie !

Kiwai-Normandie, la plateforme du développement durable



Kiwai-Normandie est la **plateforme de financement participatif*** dédiée aux projets de **développement durable** en Normandie. Elle permet à tous citoyens d'investir dans des projets avec un capital garanti pour **accompagner la transition écologique sur le territoire normand.**



©hrui - stock.adobe.com

* « Le milliard d'euros de financement a été atteint en 2020 (...) porté par un ADN « **transparence, proximité, digital** » en phase avec les attentes. Depuis 2015, les chiffres ont été multipliés par 6,1. »

- Baromètre du crowdfunding en France, 2020

Kiwai-Normandie, un savoir-faire



Un **modèle de financement participatif** grand public dans le développement durable déjà éprouvé sur le territoire normand depuis plus d'un an.

En quelques chiffres :

Kiwai-Normandie, depuis son lancement en 2020, c'est **plus de 29 projets soutenus** sur le territoire Normand pour environ **2,5 millions d'euros récoltés**.

Kiwai-Normandie encourage notamment les initiatives dans **8 secteurs d'activités** allant de l'énergie à la gestion des déchets en passant par la santé...

*Suite au succès de **Kiwai Normandie** et à l'engouement pour le financement participatif, nous avons également créé **Kiwai enr** pour vous accompagner dans vos **projets au niveau national**.*

Kiwai-Normandie, une synergie régionale



La force et l'expérience de tout un réseau commercial et le soutien de toute la région pour vous accompagner de façon qualitative dans votre projet.



Une initiative

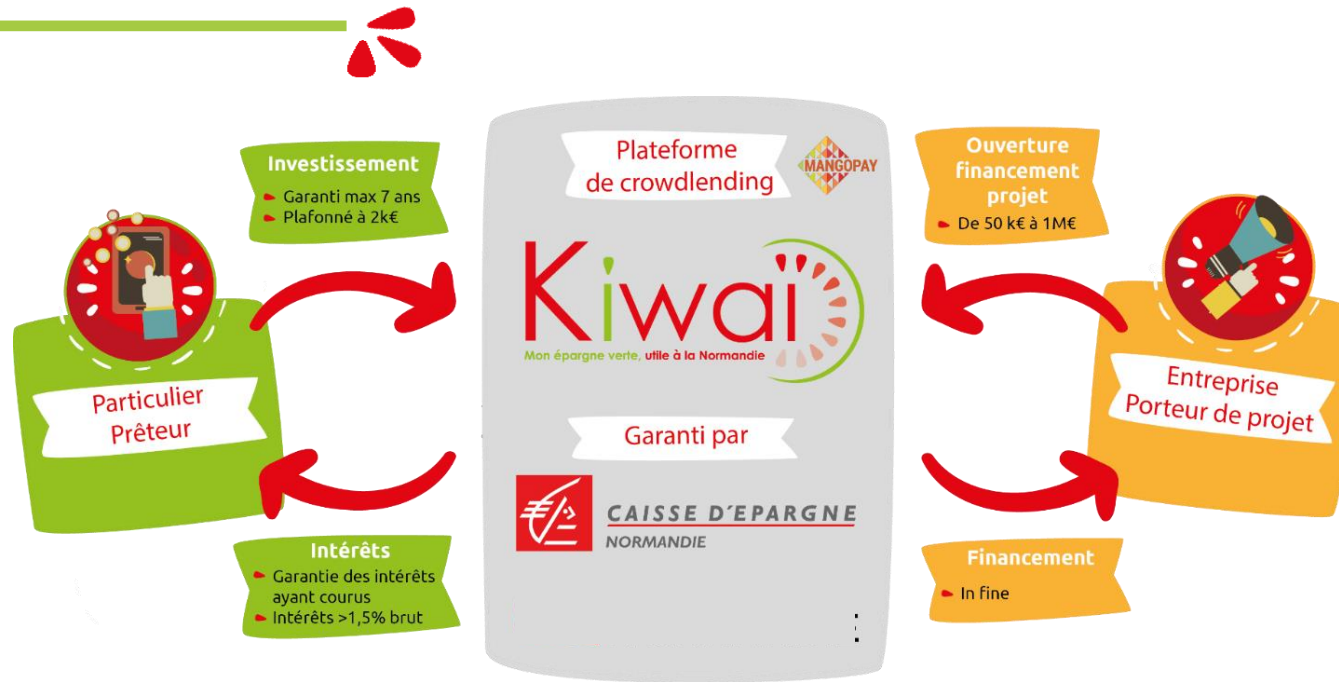
Garanti par



Soutenu par



Kiwai-Normandie, en synthèse



- Placement qui a du sens en termes de valeurs et d'appartenance régionale
- Participatif : choix des meilleurs projets par l'épargnant
- Montant du placement de 20 à 2 000 €
- Placement à terme et garanti
- Rendement net > livret A et garanti

- Image : participation citoyenne
- Financement in fine avec caution de la CE
- Pas de garanties additionnelles : ni caution personnelle, ni garanties réelles
- Taux d'intérêt compétitif / aux autres plateformes

Contacts



Président de Kiwai
christophe.descos@kiwai-normandie.fr

Une initiative normande :



Contact :
Jerome.durand@cen.caisse-epargne.fr
Tél : 07.60.51.27.99



Le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

En Normandie :

Gestion du fond : décision et financement par les préfetures de département.

Avis de la DREETS sur les projets portés en tant qu'expert.



Le FNADT, qu'est-ce que c'est ?

Généralités

C'est un fonds qui permet de financer chaque année:

- des **programmes d'appui spécifique** comme France Services, Territoires d'Industrie, Petites villes de demain, Nouveaux lieux nouveaux liens ou encore l'Agenda Rural mais également les contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD)
- de l'auto-développement de la montagne et du **soutien aux associations agissant en faveur de l'aménagement du territoire.**
- **Des opérateurs publics** comme l'ANCT
- **Les engagements pris par l'État** comme les contrats de ruralité ou les pactes État-métropole

En 2023, l'enveloppe FNADT en Normandie s'élève à 13,88 millions €



Le FNADT, qui peut en bénéficier?

Les bénéficiaires:

- les collectivités locales, ou leurs groupements
- Les associations

Le FNADT a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement:

- La création d'emploi sur un territoire ou le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- L'intégration des populations ;
- Le soutien aux territoires vulnérables ou qui présentent des difficultés structurelles ;
- La complémentarité des territoires ruraux et urbains.



les dépenses en investissements et fonctionnement couvertes par le FNADT

- **Dépenses d'investissement ;**
- **Dépenses d'investissement pour des immobilisations incorporelles ;**
- **Les Dépenses de fonctionnement**, pour les ETP travaillant sur le projet, en dehors des fonctionnaires territoriaux ;
- **Dépenses connexes qui concourent directement à la réalisation ou à la mise en œuvre du projet**

Dépenses non éligibles:

- Les **VRD** (Voiries et réseaux divers) en milieu rural et urbain,
- Le **mobilier urbain**,
- L'**immobilier d'entreprise**.
- **Intensité maximale FNADT** : totalité des sommes éligibles plafonné à 80% du montant total du projet, sous réserve que la structure porteuse ne soit pas considérable comme une entreprise aux yeux du droit communautaire. Dans ce dernier cas: 50%, sauf si régime exempté de notification plus favorable.



les champs d'intervention privilégiés du FNADT

1. Les dépenses relatives à l'appui en ingénierie
2. Les actions en faveur de l'emploi
3. Les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires
4. Les actions présentant un caractère innovant ou expérimental

Comment dois-je déposer ma demande FNADT?

- ✓ **OU** ? La demande se fait par voie dématérialisée, sur mes démarches simplifiées. Le lien se trouve sur le site de la préfecture de région, dans les grands dossiers.
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fnadt-normandie-2024>
- ✓ **QUAND**? La campagne de dépôt des dossiers, pour l'année 2024, se terminera le vendredi 15 mars 2024. Le comité de programmation se réunira fin mars afin de statuer sur les demandes et déterminer une première liste de lauréats 2024. Il est toutefois **possible de continuer de déposer** une demande de FNADT sur la plate-forme DS. Elle sera étudiée en septembre pour une **fin de programmation 2024**.
- ✓ **QUI CONTACTER**? Pour un projet: quentin.casse@dreets.gouv.fr
Pour plus de précisions sur le FNADT: fnadt@normandie.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRACCARE

APPEL À PROJETS
DRACCARE

Développement Régional
d'Actions Collectives pour l'Appui
et le Renouvellement de l'Economie

DRACCARE, c'est quoi?

C'est un AAP annuel permettant de soutenir des projets à dimension collective permettant aux entreprises normandes (en particulier les TPE, PME et ETI) d'accéder plus facilement à des démarches et actions innovantes, en lien avec les objectifs stratégiques du plan France 2030. C'est un dispositif qui existe depuis 2018.

La DREETS Normandie est instructrice et assure un suivi plus poussé que pour le FNADT. La décision et le financement relève du SGAR Normandie.

Les projets présentés devront prioritairement déployer des actions s'inscrivant dans les 10 objectifs stratégiques du plan France 2030, et pouvant potentiellement être à l'origine de l'émergence de projets qui pourraient ensuite être orientés vers des dispositifs spécifiques du plan France 2030

Quelle typologie de projet éligibles à DRACCARE ?

Les projets peuvent concerner aussi bien des ruptures technologiques que des ruptures d'usage ou d'organisation. Il peut s'agir notamment de :

- la mise en place opérationnelle d'une innovation ou d'une action innovante, par exemple en termes de nouvelles modalités d'accès au marché ou de montée en gamme ;
- des projets de sensibilisation, de valorisation, de veille, de diffusion ou de mise en relation (plateformes, développement de partenariats...) ;
- la réalisation de diagnostics ou d'études.

Les projets intégrant les thématiques transverses suivantes seront également éligibles :

- les transitions écologique et énergétique ;
- la transformation numérique (digitalisation des RH, robotisation et industrie du futur, intelligence artificielle...) ;
- le développement de l'économie circulaire ou de l'économie sociale et solidaire ;
- l'attractivité industrielle des territoires, notamment par l'anticipation d'études environnementales et des besoins en compétences ;
- la prise en compte des enjeux liés à la sécurité économique, dont la cybersécurité

DRACCARE, pour qui ?

Sont éligibles:

- une association,
- un pôle de compétitivité,
- une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales,
- un établissement public,
- un organisme consulaire,
- un syndicat professionnel ou une fédération professionnelle,
- un collectif d'entreprises.

Les dépenses éligibles vont jusqu'à 50 % des dépenses externes et éventuellement internes –dans le cas uniquement d'une création de poste en lien avec le projet porté- dont les dépenses éligibles sont comprises entre 20 000 et 500 000 €. Il est complémentaire à d'autres solutions d'accompagnement (proposées par les services de l'État, le conseil régional, Bpifrance...) dans le respect de la réglementation européenne sur les régimes d'aides d'État.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, DRACCARE ne finance strictement que la création d'ETP en lien direct avec le projet, voire l'augmentation d'un ETP (mi-temps à temps plein par exemple) pour l'accomplissement du projet sollicitant la subvention.

Quand et comment déposer une candidature DRACCARE?

Calendrier indicatif (sous réserve de reconduction):

1. Ouverture AAP: courant avril
2. Clôture de l'AAP: fin mai
3. Comité de sélection: début juillet
4. Publication des résultats: courant juillet

La demande se fait par voie dématérialisée, sur mes démarches simplifiées. Le lien se trouve sur le site de la préfecture de région, dans documents et publications [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/draccare 2023](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/draccare_2023)

Qui contacter? Quentin.casse@dreets.gouv.fr
et / ou norm.draccare@dreets.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositions communes :

Pièces demandées:

- **Présentation du projet** : contexte, éléments de diagnostic justifiant de l'action, finalités);
- **Descriptif détaillé du projet** « fiches-actions » avec définition d'indicateurs de suivi et de résultats pour chaque action, description de la démarche d'évaluation envisagée pour les actions financées.
- **Rapport du commissaire aux comptes des 3 dernières années**
- **RIB**
- **Plan de Financement détaillé / Business Plan**
- **Devis justifiant les sommes sollicitées**
- **Documents à remplir disponibles dans mes démarches simplifiées:** obligations du porteur, assujettissement à la TVA, attestation de non-commencement des travaux, attestation de respect des règles de publicités



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositions communes :

Financier:

- **3 temps : une avance**, entre 20 et 30% du montant conventionné; **un ou des acomptes** jusqu'à hauteur de 80% du montant conventionné; **un solde** de 20% du montant conventionné.
- le suivi budgétaire se fait au réellement dépensé et justifié, toujours conformément au pourcentage conventionné. Le montant des dépenses réelles pris en compte ne peut excéder le montant de la dépense subventionnable arrêté dans la décision attributive.
- Conventionnement sur 3 ans, voire plus si besoin.

L'offre économie circulaire aux entreprises

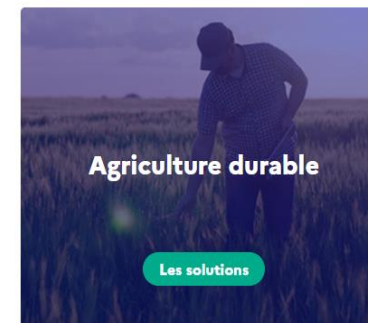




agir
POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La porte d'entrée
de l'offre ADEME
et des demandes d'aides
Mais pas que ...

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



Les accompagnements

Découvrez les différents types de projet



Études & conseils

Afin de vous aider à faire mûrir votre projet, l'ADEME vous propose des outils pour guider votre décision. Déterminez la faisabilité de votre projet grâce à des études préalables et des diagnostics.



Investissement

Les aides de l'ADEME supportent des projets aux objectifs environnementaux ambitieux. Découvrez dès maintenant les nombreuses subventions mises en place par l'Agence ainsi que leurs critères d'éligibilité.



Animation & communication

Avec pour objectif le changement de comportements, l'ADEME vous accompagne et soutient des programmes d'animation, des actions de communication, et la mise en place de formations.



Recherche & innovation

Recherche, expérimentation, test, développement commercial... À chaque étape de votre projet, l'ADEME peut vous apporter son expertise, et vous aider à construire l'innovation environnementale de demain.

Sont présentés

[Les Appels à projets régionaux](#)

[Les études et conseils](#)

[L'animation](#)

[L'approvisionnement durable](#)

[L'écoconception](#)

[L'économie de la fonctionnalité](#)

[L'écologie Industrielle Territoriale](#)

[La gestion des biodéchets](#)

[Réemploi – Réutilisation – Réparation](#)

[Le gaspillage alimentaire](#)

[TREMLIN](#)

[La méthanisation](#)

[Soutien tri et recyclage des matériaux
\(ORMAT\)](#)

[Recyclage des plastiques, composites et
élastomères](#)

[L'économie du numérique innovant](#)

[Les déchèteries professionnelles](#)

[Le recyclage foncier](#)

[La Recherche et l'Innovation](#)

[Les écolabels](#)

[La formation](#)

[L'offre BPI](#)

et par ailleurs...



Les offres ADEME France 2030

bpifrance

Les offres BPI financées par l'ADEME



Les modalités d'intervention

Des aides encadrées

- Encadrement communautaire (Directive Cadre) : respect de l'encadrement UE pour le secteur concurrentiel RGEC,
- Aides des minimis selon certains cas particuliers,
- Systèmes d'aides internes validés en CA et par la CE,
- Décisions et montants la plupart du temps au cas par cas
- Aides ADEME et/ou ADN ou ADEME + Région (CPER)
- Aides forfaitaires selon les sujets
- Décision ou convention de financement
- Aides sont instruites et décidées :
 - Au fil de l'eau
 - À date pour les Appels à Projets nationaux ou régionaux

Des principes généraux

- les cibles principales sont les **TPE PME** (ETI et GE plutôt sur les sujets innovants)
- Un caractère incitatif des aides
- Sur le surcoût environnemental
- Des programmes relais à vocation collectives, par filières, secteurs d'activités ou généralistes.
- Pour tout investissement une étude de faisabilité obligatoire en amont

Les études & conseils

L'ADEME vous accompagne en amont du projet, pour donner vie à votre projet et dans les meilleures conditions.

Afin de vous aider à faire mûrir votre projet, l'ADEME vous propose des outils pour guider votre décision. Déterminez la faisabilité de votre projet grâce à des études préalables et des diagnostics,

L'ADEME fait la différence entre :

- l'étude de diagnostic qui vise à améliorer votre situation actuelle,
- les études d'accompagnement de projet qui vous aident à préparer et à réaliser votre nouveau projet,
- les études générales en matière de recherche, de développement et d'innovation.



Soutien Technique

Les référents techniques/thématiques

Soutien financier

■ Selon la taille de l'entreprises

Bilan matière

■ DiagEcoflux, aide de 50% ou 70%



Bilan matière/énergie/fluide entrants et sortants de l'entreprises, porté par

bpifrance

Les AAP Régionaux 2024

Intitulé	Objet	Date de début/lancement	Date de sélection des dossiers
AAP DMA (projet à valider)	Accompagner les EPCI pour réduire la part des assimilés dans les OMR	Sept-24	Nov-24
AMI Concerto	Démarche de concertation territoriale pour structurer la filière de valorisation des matières organiques	mars-24	mai-24
AMI Changement de comportement	Lancer des expérimentations pour accompagner les collectivités normandes à intégrer les outils de changement de comportement dans le déploiement de leurs scénarios de tri à la source	avr.-24	juin-24
AAP Méthanisation (à valider)	AAP méthanisation et favoriser les projets valorisant des biodéchets et les projets industriels	nc	nc
AAP Animation du réemploi et de la réparation	pour soutenir des projets d'animation autour du réemploi et de la réparation à l'échelle de territoire et instruire les projets sélectionnés	janv.-24	clôture 6 mai 2024
AAP Lowtech 2023	soutenir des porteurs de projets Lowtech	23	déc.-23
AAP Emballage	Aider le développement de projet favorisant le réemploi des emballages et contenants plutôt que leur usage unique (hors emballages ménagers).	janv.-24	clôtures 26 fev et 27 mai

Région Normandie

Caroline LEVALLOIS

Chargée de projets

Service Grands Projets et Innovation

**Direction Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation
(DEESTRI)**

02 50 53 11 04

caroline.levalois@normandie.fr

Axe « Soutien à l'innovation en collaboration »

Valoriser les
travaux de
recherche

Transférer les
innovations
vers le tissu
socio
économique

Créer de
l'emploi dans
des secteurs
stratégiques

Intensifier les
partenariats
publics-privés

Développer
l'activité des
entreprises
régionales

Innovation en collaboration

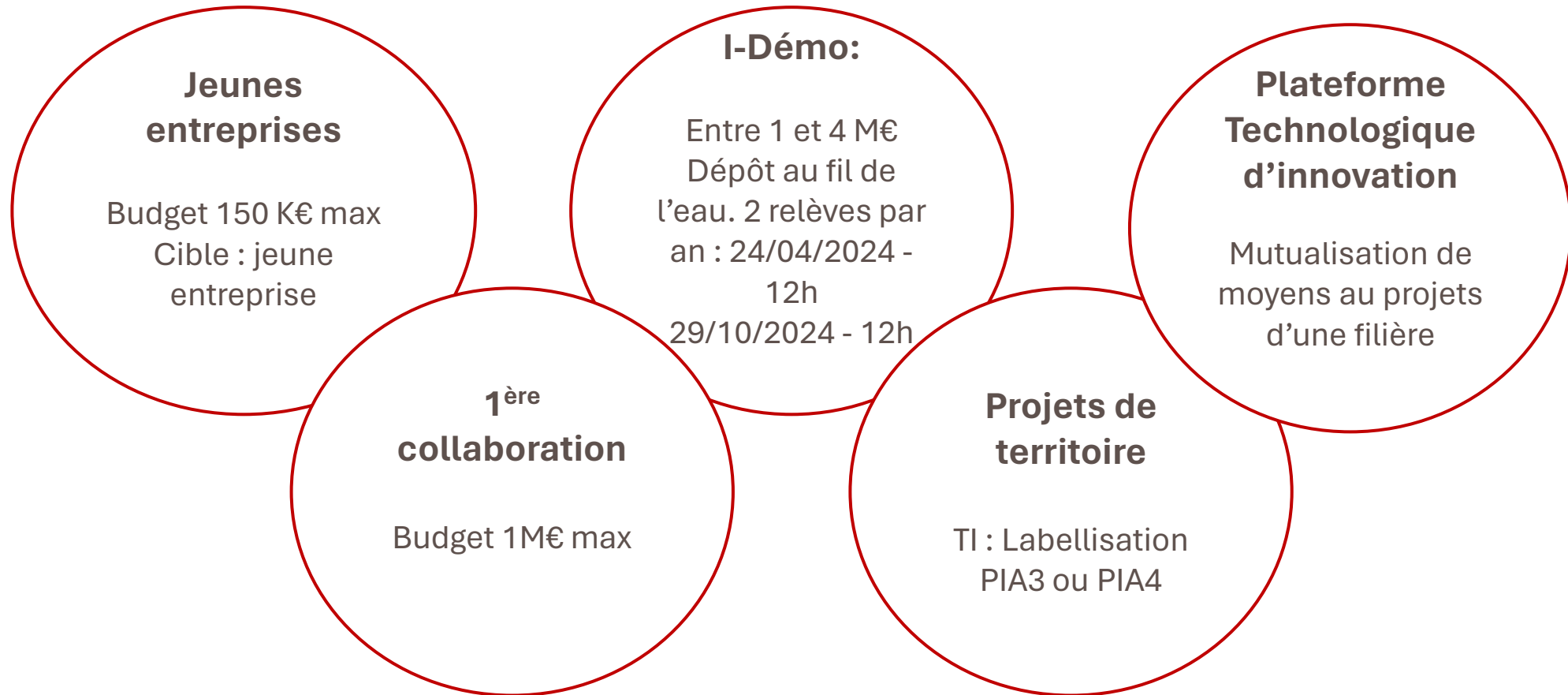
Une ou plusieurs entreprises (dont au moins une **PME**)
ET un ou plusieurs **organismes de recherche/de diffusion de connaissances.**

Les partenaires poursuivent un **objectif commun** et contribuent à la réalisation du projet en **partageant les risques** financiers, technologiques et scientifiques.

Les bénéficiaires éligibles : personnes morales de droit privé ou public.

Typologies de projets

36 mois maximum



Dispositif Normandie Innovation
Projets collaboratifs d'innovation

Projet I-DEMO	Dans le cadre de France 2030 territorialisé : cofinancement de l'Etat / Région, opérateur = BPI (projets normands ou interrégionaux) Maturité du projet : projets de développement expérimental ou d'innovation industrielle De 3 à 5 partenaires dont au moins une ETI ou PME et un organisme de recherche Budget : 1 à 4 M € Durée : 60 mois max Dépôt au fil de l'eau : 2 relèves par an : 24/04/2024 - 12h et 29/10/2024 - 12h
Projet «Jeune entreprise»	1 ^{er} projet d'une jeune entreprise Avec un organisme de recherche et de diffusion des connaissances, et/ou un établissement d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé et/ou un centre technique. Budget : 150 K€ max Aide pour la jeune entreprise : 30 K€ max Durée : 36 mois max
Projet « Première collaboration »	Au moins un nouveau partenaire n'ayant jamais collaboré avec les autres partenaires dans le cadre d'un projet soutenu par la Région Normandie et/ou le FEDER depuis le début de la programmation européenne 2014-2020. Budget : 1 M€ max Durée : 36 mois max
Projet « Plateforme technologique d'innovation »	Installations mutualisées entre acteurs publics et privés, réunissant un ensemble de moyens (équipements technologiques, moyens d'essais, de conception...), de compétences et de services associés, proposés aux entreprises pour la réalisation de leur projet de R&D → ressourcement technologique, développement de nouveaux procédés, réalisation de travaux de R&D, de tests et qualifications. Durée : 36 mois max

Les dépenses éligibles

- **Les frais de personnel** : chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion des doctorants, du personnel permanent et des salariés en CDI des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés ;
- **L'amortissement** des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics ;
- **Les prestations externes** intellectuelles ou technologiques utilisées exclusivement en lien avec la R&D. Les prestations entre les partenaires du consortium sont exclues ;
- **Les consommables** : matériaux, fournitures et/ou frais d'exploitation supportés directement du fait du projet (consommables, indemnisation des patients pour les expérimentations médicales, forfait d'utilisation de machines, etc.) ;
Les frais généraux ne font pas partie des dépenses éligibles.

Exemple : présentation du projet LINAGGLO (I-Démo régionalisé)

L'objectif principal du projet est la conception et l'optimisation d'un bloc béton biosourcé de maçonnerie, à partir d'éco-produit de lin et d'industrialiser sa fabrication dans une usine de préfabrication.

Un autre objectif du projet est d'obtenir les certificats techniques et environnementaux du procédé de construction pour justifier la pertinence de la solution LINAGGLO.

Partenaires : Depestele (Teillage Vandecandelaere), Builders, René Pigouchet (fabrication d'agglomérés), Unilasalle Rouen.

Dispositifs d'aide
pilotés par
la Direction de l'Énergie, de l'Environnement et du
Développement Durable
à destination des acteurs des déchets et de l'économie
circulaire

DEEDD/Service Energies Renouvelables et Economie Circulaire



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Dispositifs d'aide pilotés par la DEEDD déchets et économie circulaire

Animation

IDEE ACTION

Déchets

Ecocir

Emergence de projet

IDEE CONSEIL

Projet démonstrateur

**IDEE
INNOVATION**

**FEDER 21-27
DISPOSITIFS
2.6.1. et 2.6.2**

Les projets portés par des entreprises sont instruits en lien avec l'Agence de Développement de la Normandie et les autres directions de la Région (notamment en charge de l'agriculture, de la pêche, de l'économie, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire...), afin de s'assurer que le projet bénéficie du dispositif d'aide le plus approprié.

OBJECTIFS

La coordination, la mise en réseau et la participation des acteurs,
La prévention et la sensibilisation des publics,
La connaissance et l'observation du territoire régional,
La gestion d'espaces naturels à l'échelle régionale ou des parcs naturels régionaux.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses de personnel, frais de déplacement, prestations externes d'études, d'assistance, de conseil ou d'expertise, petits équipements, dépenses de gestion de zones naturelles

BENEFICIAIRES

- Les associations
- Les syndicats et structures professionnelles
- Les structures d'éducation et de formation
- Les organismes consulaires
- Les Communes Les établissements publics
- Les syndicats mixtes
- Les Groupements d'intérêt public (GIP).

MONTANT D'AIDE

- Taux max 70% du montant HT.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Projet en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie régionale « économie circulaire ».
- ✓ Projet localisé en Normandie.

MODALITES SOLLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .

OBJECTIFS

Accélérer le développement de la tarification incitative pour atteindre un taux de couverture de 30% de la population normande à l'horizon 2025 (contre 3% en 2015).

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses de personnel, frais de déplacement, prestations externes d'études, d'assistance, de conseil ou d'expertise, petits équipements, dépenses de gestion de zones naturelles

BENEFICIAIRES

➤ collectivités territoriales, leurs groupements compétents en matière de collecte

MONTANT D'AIDE

Calculé sur une base de 3 € par habitant (sur la base de la population DGF ayant cours au moment de l'instruction) plafonné à 150 000 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

✓ disposer d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) effectif ou en cours de révision, comportant un volet de prévention biodéchets

MODALITES SOLLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr>.

OBJECTIFS

Permettre l'émergence de dispositifs locaux ou l'amorçage de projets dans le champ de l'économie circulaire, de la prévention et de la gestion des déchets : études de marché, de faisabilité, de préfiguration pour unité de CSR, diagnostics...

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations externes d'études, d'assistance, de conseil ou d'expertise

BENEFICIAIRES

- les entreprises non éligibles aux aides de l'Agence de Développement de la Normandie
- les collectivités territoriales et leur groupement
- les établissements d'enseignement supérieur,
- les organisations professionnelles,
- les associations.

MONTANT D'AIDE

- Etudes d'aide à la décision: Taux max 70% du montant HT, dans la limite de 12 000 € d'aide.
- Etudes préalables à des investissements: Taux max 70% du montant HT dans la limite de 35 000 € d'aide.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Projet en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie régionale « économie circulaire ».
- ✓ Projet localisé en Normandie.

MODALITES SOLLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .

OBJECTIFS

Ce dispositif a pour but d'accompagner les projets innovants et expérimentaux dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du développement durable, de l'économie circulaire et des déchets. Ces projets doivent démontrer leur caractère innovant en proposant une expérimentation, une opération exemplaire reproductible, un projet pilote, un nouveau produit ou un nouveau service, peu ou pas encore expérimenté en Normandie.

DEPENSES ELIGIBLES

- ✓ Prestations externes d'études;
- ✓ Dépenses de personnel directement rattachable au projet;
- ✓ Dépenses d'investissement.

BENEFICIAIRES

Ensemble des publics à l'exception des particuliers.

MONTANT D'AIDE

- ❑ Taux max 50% du montant HT du projet, dans la limite des crédits disponibles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Être localisé en Normandie ;
- ✓ Être en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie;
- ✓ Être développés pour la première fois par le porteur de projet ;
- ✓ Être valorisables : le porteur doit s'engager à communiquer sur son projet, rendre disponibles les données et les résultats du projet, et autoriser la Région et ses partenaires à communiquer sur son projet ;
- ✓ Être transposables et reproductibles sur la Normandie ;
- ✓ Être évalués : le porteur de projet devra s'engager à assurer le suivi et l'évaluation de son projet, et à transmettre de manière transparente à la Région et à ses partenaires les résultats de ce suivi et évaluation.

MODALITES SOLLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .

2.6.1. Modernisation du parc de traitement des déchets

<p>OBJECTIFS</p>	<p>La modernisation/optimisation des plateformes de traitement des déchets et de réemploi des matières : réduction du volume de déchets enfouis en centre de stockage, notamment par le développement de leur valorisation, matière ou énergétique.</p> <p>Nature de l'installation : Installations de tri des recyclables (publics et privés), Plateformes de regroupement, Plateformes professionnelles de tri et de valorisation des déchets d'activité économique et du BTP et de réemploi des matériaux de construction, Plateforme de compostage, Plateforme de traitement et de valorisation des sédiments de dragage</p>
<p>DEPENSES ELIGIBLES</p>	<p>Dépenses d'étude de conception et d'investissement</p>
<p>BENEFICIAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les entreprises (hors grandes entreprises) ➤ Les Collectivités et leur groupement ➤ Les Établissements publics et assimilés ➤ Les filières économiques (clubs d'entreprises, pôles de compétitivité, organisations professionnelles...) ➤ Les associations.
<p>MONTANT D'AIDE</p>	<p>Entre 30 et 40% des dépenses éligibles selon les installations</p>
<p>CRITERES D'ELIGIBILITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets localisés en Normandie ; ✓ Projets en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie ; ✓ Le montant des dépenses éligibles doit être supérieur ou égal à 50 000 € HT ; ✓ Pour les installations classées protection de l'environnement (ICPE), la démonstration du recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) ✓ Pour les centres de tri publics et privés, la fourniture d'une étude de gisement préalable ✓ Traitement des déchets provenant à plus de 50% de Normandie ou d'un rayon inférieur à 150 km
<p>MODALITES SOLLICITATION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : conomie-circulaire@normandie.fr 2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : https://aides-normandie.fr .

2.6.2. Soutien au projets d'économie circulaire les plus structurants

OBJECTIFS

Soutenir des projets en faveur du développement de l'économie circulaire, de leur phase émergence à leur réalisation en visant les **projets les plus innovants, structurants, reproductibles ou emblématiques.**

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses d'étude, d'ingénierie, d'investissement

BENEFICIAIRES

- Les entreprises (hors grandes entreprises)
- Les Collectivités et leur groupement
- Les Établissements publics et assimilés
- Les filières économiques (clubs d'entreprises, pôles de compétitivité, organisations professionnelles...)
- Les associations.

MONTANT D'AIDE

Taux max de 60% du montant HT, dans la limite de 200 000 € d'aide. Enveloppe de 1 000 000 €

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ✓ Projets localisés en Normandie ;
- ✓ Projets en cohérence avec les orientations du volet Prévention et gestion des déchets du SRADDET et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie ;
- ✓ Projets associant des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec comme enjeu d'ancrer davantage les grands principes de l'économie circulaire dans l'enseignement supérieur et la recherche en Normandie ;
- ✓ Projets novateurs, qui peuvent comporter intrinsèquement une part de risque, tout en présentant un fort potentiel pour lever des freins souvent rencontrés dans le déploiement de l'économie circulaire ;
- ✓ Projets collaboratifs et structurants à l'échelle de territoires et des filières.

MODALITES SOLLICITATION

1. Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : economie-circulaire@normandie.fr
2. Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .

Service Bâtiments Durables

Dispositifs de soutien à l'écoconstruction

I. « Soutien à l'AMO spécialisé Bois-Bio-géosourcés » > **ENVELOPPE DE 100 000€**

Date de clôture : 15/09/2024

OBJECTIFS

Impulser la MOA vers plus d'exemplarité en multipliant les projets bâtimentaires à base de biosourcés
Accompagner les dynamiques du PACTE Bois Biosourcés en facilitant le recours aux biosourcés
Accompagner la structuration des filières biosourcés

DEPENSES ELIGIBLES

Etudes > Subvention allouée aux missions spécialisées d'AMO retenu après consultation par le bénéficiaire

BENEFICIAIRES

Les Communes et groupement de collectivités territoriales
Les Conseils départementaux
Les bailleurs sociaux
Les établissements publics
Les entreprises publiques locales
Les Parcs naturels régionaux

MONTANT D'AIDE

50% de montant total des dépenses éligibles TTC plafonnée à 20 000€

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projet présentant une approche :

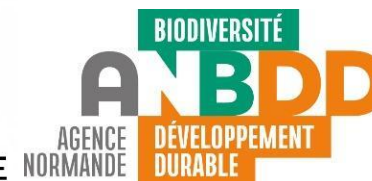
- Environnementale
- Territoriale de filière
- Économie circulaire
- Conception et coûts

MODALITES SOLLICITATION

Contact préalable afin de vérifier l'éligibilité du projet : emmanuelle.onno@normandie.fr
Dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée de la Région Normandie : <https://aides-normandie.fr> .



Webinaire de présentation #NormandieEnTransition



NORMANDS

Vous **AVEZ**
LE POUVOIR **IR**
DE changer
LES
CH  **SES !**





Webinaire de présentation #NormandieEnTransition



Lien vers la page de présentation du dispositif :

<https://www.normandie.fr/normandie-en-transition>

Vous y trouverez les réponses à vos principales questions ainsi que **le dossier de candidature** et le **guide du porteur de projet**

Le lien vers la page KissKissBankBank dédiée :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/users/region-normandie>

Quelques exemples de projets finançables :

- réalisation d'un programme de science participative ;
- organisation d'un événement sur la transition écologique ;
- réalisation d'un parcours pédagogique dans un espace de nature ou ailleurs, d'une exposition, d'un jeu, de fiches pratiques, d'un livre ou de tout autre outil de sensibilisation permettant de mieux comprendre les enjeux de transition écologique et d'adopter des comportements favorables ;
- réalisation d'un programme d'animations...



Webinaire de présentation #NormandieEnTransition



Modalités de calcul du cofinancement :

Mini de 500 € et max de 5 000 €

Pas de cofinancement si le montant de collecte par financement participatif n'est pas atteint /

L'ensemble des dons sera remboursé aux donateurs

Quid des dépenses d'investissement ?

Le cofinancement par la Région Normandie ne peut pas les prendre en charge mais cela peut être fait par ailleurs.

2 cas :

1 : Projet de 10 000 € : 5 000 € collectés par financement participatif (que vous pouvez consacrer à vos investissements) et 5 000 € de cofinancement régional pour les dépenses de fonctionnement.

2 : Projet de 15 000 € pour lequel vous disposez déjà de 5 000 € (fonds propres ou cofinancements déjà acquis qui peuvent potentiellement financer l'investissement). Il vous reste 10 000 € à financer via #NormandieEnTransition potentiellement de la même manière que le cas 1



Webinaire de présentation #NormandieEnTransition



Que se passe-t-il en cas de dépassement de l'objectif de collecte par financement participatif ?

2 cas :

Le projet peut être proportionnel au montant collecté (ex. faire des animations, des visites en plus si plus d'argent disponible) : possibilité de le signaler en amont de l'attribution du cofinancement pour le maintenir (sous réserve de validation préalable) à hauteur de ce qui était prévu initialement.

Si le projet n'est pas proportionnel au montant collecté, le cofinancement sera réduit du montant de dépassement de l'objectif. Cela fera plus de budget pour d'autres projets.

Quel accompagnement des porteurs de projets ?

- un relais de communication par la Région Normandie auprès des normands sur le dispositif et les projets,
- réalisation d'un pitch vidéo du projet par la Région Normandie,
- une formation collective aux techniques de financement participatif par KissKissBankBank le 02/04/2024,
- un accompagnement personnalisé par KissKissBankBank tout au long de la campagne de collecte de dons.

PORTEURS DE PROJET

Vous **AVEZ**
TOUTE
UNE région
DERRIERE
VOUS !



MERCI

A vos questions !